



Le CH-FO appelle à la riposte contre les recherches d'affectation/lettres de cachet

Depuis 2008, la plupart des 65 collègues concernés ont subi des pressions des ARS et du ministère pour en faire la demande eux-mêmes. En 2012, certains DG d'ARS sont prêts à passer à la vitesse supérieure et à demander des RA d'office, sans consultation de la CAPN, en s'arrangeant avec les critères réglementaires. Le CH-FO dénonce l'arbitraire et appelle à un mouvement de grande ampleur pour que cela cesse.

La situation d'un collègue dans l'est de la France : le CH-FO soutient Jean THOMANN, directeur du CHI Unisanté.

L'ARS Lorraine veut utiliser la procédure de l'article L6143-3-1 pour placer ce collègue en recherche d'affectation d'office sans respecter la procédure de l'article 25-1 du statut des directeurs d'hôpital qui prévoit la consultation de la CAPN.

Au cours du dernier trimestre 2011, l'ARS a accordé des crédits pour que l'établissement fonctionne. Du coup, le déficit tombe en dessous du seuil de 3% prévu pour l'administration provisoire.

Mais dans la foulée, l'ARS démet le directeur par l'utilisation d'un article (L6143-3-1) qui suppose une situation d'urgence qui n'existe plus.

Le **CH-FO** dénonce ce détournement de procédure utilisé pour ne pas avoir à donner les vrais motifs : offrir sur un plateau la tête du directeur à ceux qui la réclament et transformer le collègue en bouc émissaire.

Le **CH-FO** souligne que la Lorraine représente 3,5% de la population française et 10,5% du déficit des hôpitaux français.

Va-t-on envoyer des lettres de cachet à tous les directeurs de cette région et généraliser la recherche d'affectation au personnel de la fonction publique hospitalière ?

Le **CH-FO** rappelle que dans les tiroirs du ministère, il existe un projet de texte de cette nature, qui pourrait sortir un jour, après que les directeurs aient essuyé les plâtres ...

La situation d'un collègue dans le sud ouest de la France.

Lors de la CAPN du 15/12/2011, la CAPN des directeurs d'hôpital a voté contre le placement en recherche d'affectation d'un chef d'établissement.

Dans son rapport à la CAPN, le CNG mettait en avant "d'importantes difficultés de fonctionnement du service de chirurgie", "l'impossibilité d'assurer la permanence des soins dans des conditions de sécurité satisfaisantes", "l'arrêt de la chirurgie à temps complet", "un résultat net comptable déficitaire conséquent fin 2010", etc.

La CAPN s'est opposée à la recherche d'affectation demandé par le DG d'ARS, comme elle l'avait fait pour plusieurs autres collègues en novembre 2011.

Le **CH-FO** constate, depuis ces refus, que le DG d'ARS Lorraine tente de passer outre l'avis de la CAPN en utilisant abusivement la RA d'office pour se débarrasser du directeur du CHI Unisanté.

Comment pouvons-nous tolérer tout cela !!

En ce début d'année 2012, le **CH-FO** vous appelle à vous préparer à une réaction de grande ampleur contre toute forme d'arbitraire à l'encontre des collègues.

Le CH-FO compte sur vous comme vous pouvez compter sur lui pour la défense des valeurs de respect, de raison et des intérêts supérieurs de nos professions de directeurs et de cadres hospitaliers.